

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Hydrogénocarbonate de sodium

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Hydrogénocarbonate de sodium

Numéro du produit 20290

Synonymes; marques commerciales

PH STABILISER, BRISWIM PH STABILISER, BICARBONATE OF SODA, BRISWIM SPA ALK, SODIUM BICARBONATE TEC 0-50, SOD BICARBONATE CODEX PH 0-13, SOD BICARBONATE ULTRACOARSE GRAN TTA, SODIUM BICARBONATE FOOD POWDER, BICAR CODEX, BICARBONATE DE SODIUM FCC ed. 7, SOD BICARBONATE PHARMA

0/13D, SOD BICARBONATE PDR MSDQ, SOD BICAR PH EXCIPIENT 0/13, SOD BICARBONATE U COARSE HAEMO, BICAR PHARMA EXCIP 27-50, SODIUM

HYDROGENCARBONATE, BICAR PHARMA EXCIP 0-10, SODIUM BICARBONATE FOOD 0-13 E500 R, SODIUM BICARBONATE FOOD GRADE, SODIUM BICARBONATE E500, BICARBONATE COARSE GRANULAR EP/USP, SOD BICARBONATE MED FG/EP, BICAR

FOOD 0-13, BICAR PHARMA API, SOD BICARBONATE FREE FLOW FG, SOD BICARBONATE FG FINE PDR, SOD BICARBONATE EXTRA FINE FG/EP, SOD BICARBONATE U COARSE FG/EP, SOD BICARBONATE COARSE FG/EP, SOD BICARBONATE TECH PDR, SOD BICARBONATE FINE GRAN FG/EP, SOD

BICARBONATE TECH GRAN, SOD BICARBONATE MICROFINE, BICAR SDE PH EXP 0 6 SLY, BICAR SDE TECH NVC, SOD BICARBONATE FG/PH MG TTA, SOD BICARBONATE

FG PF TTA

Numéro d'enregistrement

REACH

01-2119457606-32-XXXX

 Numéro CAS
 144-55-8

 Numéro CE
 205-633-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiéesDétergent. Applications industrielles diverses Chimique Food in the Food Industy Additif de

nourriture / alimentation Neutralising agent Produits de beauté Pharmaceutique Traitement de

l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur CB STOCK

Les Secrets de Léontine 121 rue du 08 Mai 1945

59 650 VILLENEUVE D'ASCQ Téléphone : 03 20 41 46 74

Fax: 03 66 75 03 62

Mail: contact@lessecretsdeleontine.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Tél: 06 29 28 05 70

Numéro d'appel d'urgence

national

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Date de révision: 16/01/2023 Numéro de version: 2.003 Remplace la date: 12/07/2021

Hydrogénocarbonate de sodium

Sds No. 20290

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé Non Classé Dangers pour la santé

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 205-633-8

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit Hydrogénocarbonate de sodium

Numéro d'enregistrement

01-2119457606-32-XXXX

REACH

Numéro CAS 144-55-8 Numéro CE 205-633-8

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à

l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le

nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements

contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin

rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Contact oculaire Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir

largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un

médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Les

poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions individuelles

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Prévoir une ventilation suffisante. Eviter les manipulations qui engendrent la formation de

> poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter tout déversement. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans

danger.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection







Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Polychlorure de vinyle (PVC) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Des fontaines oculaires et une douche de secours doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée quand la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m3. Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à particules, type P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Crystalline powder. Granules. **Aspect**

Couleur Blanc.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Pas d'information disponible. Date de révision: 16/01/2023 Numéro de version: 2.003 Remplace la date: 12/07/2021

Hydrogénocarbonate de sodium

pН pH (solution diluée): 8.4 (~8.4 g/l)

Point de fusion Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Pas d'information disponible.

Point d'éclair Pas d'information disponible. Taux d'évaporation Pas d'information disponible. Facteur d'évaporation Pas d'information disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Pas d'information disponible.

Autre inflammabilité Pas d'information disponible. Pression de vapeur Pas d'information disponible. Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 0.98 - 2.23

Densité apparente 0.5 - 1.3 kg/m³

Solubilité(s) 9.3 - 9.5 Soluble dans l'eau. Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Température d'autoinflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

> 50°C

Viscosité Pas d'information disponible. Propriétés explosives Pas d'information disponible.

Explosif sous l'influence d'une flamme

Pas d'information disponible.

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible. Indice de réfraction Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moleculaire 84.01

Volatilité Pas d'information disponible. Concentration de saturation Pas d'information disponible. Température critique Pas d'information disponible. Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Date de révision: 16/01/2023 Numéro de version: 2.003 Remplace la date: 12/07/2021

Hydrogénocarbonate de sodium

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

Indéterminé.

dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres Produits de décomposition dangereux

gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes: Carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL50 orale) DL₅₀ > 4000 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL50 cutanée) Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ 4,74

poussières/brouillards mg/l)

CL₅₀ (4.5h) > 4.74 mg/l, 4.5 heures, Poussières/brouillard Rat Indications (CL₅₀ inhalation)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Lapin Légèrement irritant. OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Lapin Légèrement irritant. OECD 405

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

vitro Test de Ames: Négatif avec activation métabolique., Négatif sans activation métabolique.

Escherichia coli

Test de Ames: Négatif avec activation métabolique. Salmonella typhimurium

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Date de révision: 16/01/2023 Numéro de version: 2.003 Remplace la date: 12/07/2021

Hydrogénocarbonate de sodium

Toxicité pour la reproduction - Pas d'information disponible.

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Cette substance ne présente aucune preuve de toxicité pour la reproduction.

développement Tératogénicité: - NOAEL: > 340 mg/kg, Orale, Rat

Tératogénicité: - NOAEL: > 330 mg/kg, Orale, Lapin

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

Contact oculaire Des particules dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins,

des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur

l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 7100 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

LOEC, 48 heures: 4100 mg/l, Daphnia magna

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - NOEC, 21 jour: > 576 mg/l, Daphnia magna

invertébrés aquatiques OECD 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Le produit contient uniquement des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation La substance est inorganique.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Indéterminé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

déchets

l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Aucune information requise.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucune information requise.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucune information requise.

14.4. Groupe d'emballage

Aucune information requise.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information requise.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Aucune information requise.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés. DSL

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision: 16/01/2023 Remplace la date: 12/07/2021 Numéro de version: 2.003

Hydrogénocarbonate de sodium

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet. REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement

(CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

Date de révision 16/01/2023

Numéro de version 2.003

Remplace la date 12/07/2021

Numéro de FDS 20290

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Grégory DUBOS

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.